

MODALITES ET CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- **Inscriptions du 15 mars au 15 avril 2022 sur le site internet <https://poaa.lenord.fr>, rubrique JE M'INSCRIS.**

- **Conditions de participation* :**
 - Être un artiste **amateur ou professionnel** réalisant des **créations uniques dans le domaine des arts plastiques et visuels** (peinture, dessin, installations, collage, photographie, sculpture, graphisme, techniques mixtes, gravure, lithographie, sérigraphie, multimédia, design, arts numériques, installations, performances, arts du feu : verre, vitrail, céramique, mosaïque ...).
 - Disposer d'un **atelier individuel ou collectif** (ou, à défaut, d'un lieu permettant de recréer l'ambiance d'un atelier) situé dans le Nord et pouvant accueillir des visiteurs.
 - Être présent dans l'atelier (y compris pour les artistes en collectif), **accueillir personnellement et gratuitement les visiteurs, les vendredi 7 et/ou samedi 8 et/ou dimanche 9 octobre, pendant les horaires sur lesquels vous vous êtes engagé(e)s**.

***Attention, certains lieux et travaux ne sont pas retenus dans le cadre de la manifestation, à savoir :** les lieux commerciaux (galerie d'exposition privée, boutique, restaurant...), les productions artisanales ou de série, les pièces utilitaires par nature, les articles manufacturés décorés à la main (objets peints ou décorés tels boîtes, assiettes, vases, foulards...), les articles de bijouterie, de joaillerie ou d'orfèvrerie, les travaux de restauration, la décoration de mobilier, les œuvres relevant des arts vivants, la réalisation de compositions florales, la reproduction d'œuvres...

- **A prévoir pour votre inscription :**
 - 1 photo (obligatoire) de votre atelier,
 - 1 à 5 photos de vos œuvres (dont 1 photo obligatoire),
 - des textes présentant la démarche artistique (1000 caractères maximum) et le parcours de l'artiste (700 caractères maximum),
 - la validation de la charte de l'artiste avant envoi de l'inscription.

Lors de l'inscription sur le site poaa.lenord.fr, il vous sera demandé l'accord pour la publication des photos et des données relatives aux ateliers sur le site ou dans les documents de communication.

Dès le mois de septembre, le public pourra visualiser sur le site poaa.lenord.fr des **fiches de présentation des artistes inscrits** (coordonnées, informations sur le travail de création, photos d'œuvres...).

➤ **Pour les artistes participant en collectif (2 et +) :**

- **Si vous êtes référent d'un collectif ou artiste participant en collectif et référent de votre collectif**, vous devez procéder vous-mêmes à la création du collectif (2 artistes et plus) sur le site. Les artistes du collectif pourront s'y rattacher lors de leur inscription en ligne.
- **Si vous êtes un artiste participant en collectif**, avant de vous inscrire, veuillez vous assurer que le référent du collectif a bien inscrit votre collectif. Vous pourrez sélectionner le collectif dont vous faites partie dans la liste déroulante qui vous sera proposée dans le formulaire d'inscription.

➤ **Confirmation de l'inscription et communication autour de l'événement :**

La confirmation de votre inscription vous parviendra **par mail**, après examen de votre dossier et **avant le 10 juin 2022**. Le Département du Nord assure la réalisation des supports de communication et la promotion de la manifestation auprès de la presse régionale. Il vous est toutefois recommandé de valoriser votre participation en prenant contact avec la presse locale, votre municipalité, les établissements scolaires... **Des documents de communication (carnets de route, affiches, flèches de signalisation...) vous seront transmis quelques semaines avant la manifestation (pour les collectifs, ce kit sera adressé au référent du collectif).**

A partir du mois de septembre, des **documents de communication** seront téléchargeables depuis le site **<https://paaa.lenord.fr>**, n'hésitez pas à les diffuser largement pour une meilleure visibilité de l'évènement !

Informations : paaa@lenord.fr / 03 59 73 81 77